

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SOULEUVRE EN BOCAGE
Commune déléguée de Le Bénv Bocage
ARRETE N°2024/B77

Dossier n° PC 014 061 24 B0001
Date de dépôt : 17/06/2024
Demandeur : SAS NATILIA CAEN
Pour : CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
Adresse terrains : RUE GASTON DE RENTY à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)
Références cadastrales : AB 374
Superficie des terrains : 1390,00 m ²

SAS NATILIA CAEN
Représentée par Mme SCHNEIDER Christine
43 rue Pasteur
14120 MONDEVILLE

L.A.R. n°

N/Réf : PC01406124B0001

Objet : Certificat de non-opposition à la demande de permis de construire

Madame,

Le Maire de la commune déléguée de LE BENY BOCAGE certifie que SAS NATILIA CAEN représentée par Mme SCHNEIDER Christine est titulaire d'une demande de permis de construire portant sur une construction d'une maison d'habitation enregistrée sous le n° **PC 14061 24 B0001** pour le projet ci-dessus référencé depuis le 17/08/2024.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 04 octobre 2024
Le Maire délégué de LE BENY- BOCAGE,



Ledit permis est assorti des prescriptions énoncées ci-après :

ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS :

Matériaux apparents et couleurs :

Les dispositions des orientations d'aménagement et de programmation C1 stipulent que les matériaux apparents et couleurs des façades principales (hors détails architecturaux et autres éléments de modénatures) devront s'inspirer des coloris traditionnels des granites, schistes et grès du Bocage Virois (teintes dans les nuances de gris colorés, bruns, rouges pouvant s'inspirer des teintes de la gamme de RAL 7000 à 8099 et 3003 à 3011). La couleur blanche et la couleur « crème » des façades principales sont interdites.

En conséquence, la teinte « Ton Pierre » (RAL 015 de chez PRB) initialement choisie pour les façades ne pourra pas être utilisée et devra être remplacée par des teintes définies par le PLU ou équivalentes.

Date d'affichage en Mairie de l'avis de dépôt :

Transmis au contrôle de légalité :